



FLASH INFO

Réunion de conseil du 12 décembre 2022

● Adoption du système indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale RIFSEEP

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dispositions prévues par la loi pour encadrer la remise de primes aux agents de la fonction publique territoriale et décide à l'unanimité de mettre en place le RIFSEEP. Ce dispositif prévoit une partie fixe payée aux agents chaque mois et une partie variable (CIA) liée à l'obtention des résultats évaluée chaque année au travers de l'entretien annuel. M. Maire fixera par arrêté la valeur (pourcentage du plafond) pour chaque agent concernant la partie fixe (IFSE). Pour rappel ce système prévu pour notre collectivité, représente environ un treizième mois de salaire pour les agents selon les résultats obtenus.

● Attribution pavillon locatif

M. Le Maire informe le conseil municipal de la libération d'un pavillon locatif. Le conseil municipal décide d'attribuer ce pavillon à une famille de la commune.

● Construction local technique

M. Le Maire informe le conseil municipal de l'avenant présenté par la société « Magniez » pour le paiement d'un surplus de béton nécessaire lors de la réalisation des fondations du bâtiment. Ce surplus a été demandé par le bureau d'étude mandaté par la société Magniez pour garantir l'assurance décennale de celle-ci. Cet avenant ayant été présenté sans demande de devis préalable, a été refusé car il n'était pas prévu dans le marché initial. Devant cet état de fait, pour régulariser la situation et permettre la suite des travaux, des économies ont été réalisées sur ce même lot.

● Point finances

M. Le Maire informe le conseil municipal de l'état provisoire de notre situation budgétaire. L'année budgétaire étant pratiquement close, un état est présenté au conseil municipal. La marge liée au fonctionnement est améliorée par rapport à l'an passé, les investissements sont financés sans recours à l'emprunt et une réserve reste disponible pour financer les investissements prévus en 2023, (aménagement de la route d'accès à l'arrière de l'école et du parking, construction d'un pavillon intergénérationnel etc...) les chiffres seront publiés lors du vote du compte administratif prochain.

● Divers

- M. Le Maire informe le conseil municipal de la réunion sur la BA 105 au sujet du projet d'acquisition foncière de celle-ci. Les élus présents ont été informés que les services de l'état, SAFER, chambre d'agriculture sont chargés d'établir la photographie des exploitations concernées par ce projet.

- Chaque exploitants et propriétaires seront prochainement contactés. La commune tente de « négocier » les prochaines limites pour éviter l'encerclement du village par une clôture type « prison ». La prise en compte du terrain communal de l'aire de jeu reste une priorité pour la commune et demande au minimum un échange de terrain. La commune a le sentiment de subir la volonté d'agrandissement de la BA 105, les communes concernées ne peuvent « qu'enregistrer » les décisions du ministère de la défense et ressentent un sentiment d'injustice.
- M. Le Maire informe le conseil municipal du passage de la randonnée de la fédération des véhicules d'époque les 21 et 22 janvier 2023 dans la commune, ce sont une soixantaine de véhicules des années 60 qui vont emprunter les routes de l'Eure et passer par notre village. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette manifestation.
- Le PST cap Nord Est dont nous dépendons nous propose de réaliser une animation « rétrogaming » pour les jeunes à la salle des fêtes le 22/12/22, le conseil municipal accepte le prêt de la salle.
- Le conseil municipal est informé d'une hausse de 7% de la participation communale au SIVU CAP Nord Est pour l'année 2023.



PERMANENCES MAIRIE
 La mairie sera fermée
 les samedis 24 et 31 décembre 2022

**BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
 ET JOYEUX NOËL
 A TOUS**

